



Compte rendu

Comité Syndical du 31 août 2016 à 15h00

Membres présents : M. CHARVET, Mme COROMPT, Mme DUGUA, M.GERIN, M.OGIER, M. PONCIN, M. VIALLATTE

Excusés : M. CAYOT

Absents : Mme GIRARDON-TOURNIER, Mme JAUD-SONNERAT, M. KOVACS

Date de convocation : 4 août 2016

Isabelle DUGUA, Présidente, fait part aux élus du décès le matin même de Jean-Paul CAYOT, conseiller municipal de Roussillon et membre du Comité syndical du SYRIPEL. L'ensemble des élus se joignent à la Présidente pour adresser à sa famille leurs sincères condoléances.

Isabelle DUGUA propose de caler les **prochaines dates de réunion** :

- **8 septembre 9 à 12 h Commission DSP**
- **21 septembre 14h Comité syndical.**

Isabelle DUGUA, Présidente, ouvre la séance et constate que le quorum est respecté pour délibérer. Régis VIALLATTE est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 9 juin 2016. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Mise en conformité de la commission d'appel d'offres (CAO)

Suite à la promulgation du décret d'application le 25 mars 2016, la réforme des marchés publics est entrée en application le 1er avril 2016. A partir de cette date, doit être mise en place une commission d'appel d'offres réformée, si besoin.

Isabelle DUGUA, Présidente, rappelle que l'élection de la CAO du SYRIPEL a eu lieu en séance du 18 juin 2014. 5 titulaires ont alors été élus : F. CHARVET, L. GIRARDON - TOURNIER, D. GERIN, V. PONCIN, T. COROMPT, ainsi que 4 suppléants : D. OGIER, P. LANGLAIS, JP CAYOT, T. KOVACS.

Désormais, la CAO doit comprendre 5 titulaires et 5 suppléants. La note de synthèse proposait de compléter la liste des suppléants pour être en conformité avec les exigences du décret d'application du 25 mars 2016. 3 suppléants doivent être élus, du fait de la démission de P. LANGLAIS et du décès de JP CAYOT.

SYRIPEL

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Mais la Direction des Affaires Juridiques a publié au mois d'août une note précisant « qu'il n'est pas envisageable de compléter la composition de ces CAO par la simple adjonction de nouveaux membres. »

Il convient donc lors de cette séance du comité syndical de définir les conditions d'élection pour la CAO qui sera élue lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Isabelle DUGUA propose de calquer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la CAO sur les modalités de dépôt des listes définies pour l'élection de la CDSP par le SYRIPEL, le 18 juin 2014.

L'ensemble des élus valide à l'unanimité les modalités suivantes pour le dépôt des listes pour l'élection de la CAO : les personnes intéressées pour siéger à la commission d'appel d'offres doivent déposer une liste, sous enveloppe cachetée, auprès de Madame la Présidente du SYRIPEL en début de séance du Conseil Syndical ayant pour objet la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres. Une ou plusieurs listes peuvent être déposées au siège du syndicat.

III. Rapport d'activités du SYRIPEL

En application de l'article L5211-39 du CGCT, la Présidente adressera avant le 30 septembre à chaque structure membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport reprend le rapport sur la base de loisirs, issu du rapport du délégataire examiné lors du Comité syndical précédent, et le bilan de l'activité du port.

1. Brève présentation du SYRIPEL, présentation reprise du DOB 2016 :

Par arrêté en date du 1^{er} juillet 2007, les Préfets du Rhône et de l'Isère ont autorisé la création d'un Syndicat Mixte qui a alors pris la dénomination de « Syndicat Rhône Isère Plaisance et Loisirs (SYRIPEL) ». Ce Syndicat regroupe :

- Une commune isolée : Condrieu
- EPCI : la Communauté de communes du Pays Roussillonnais (CCPR) et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (Vienn'Agglo)

Il a pour objet :

- Opérations de modernisation, d'extension, d'aménagement, de gestion et d'entretien du Port des ROCHES DE CONDRIEU, de la Zone de Loisirs de CONDRIEU-LES ROCHES DE CONDRIEU, ainsi que des terrains et équipements nécessaires ;
- Réalisation des études nécessaires au développement, l'évolution et l'aménagement de la zone de loisirs et du Port, ainsi que des opérations de promotion du site.

Les recettes du syndicat comprennent :

- Le prix des services et prestations assurées par le Syndicat
- Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat (base de loisirs, locations du port)
- Les subventions - Le produit des dons et legs.
- Le produit des emprunts
- Toute autre ressource prévue par les lois et règlements en vigueur.

La contribution des membres au fonctionnement du syndicat s'effectue selon les règles de répartition qui suivent :

- A hauteur de 70 % pour la Communauté de communes du Pays Roussillonnais ;
- A hauteur de 20 % pour la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ;
- A hauteur de 10 % pour la commune de Condrieu ;

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Les tableaux joints au DOB 2016 avaient repris les BP et CA des années 2014-2015.

Etat de la dette

Deux emprunts sur le budget du Port :

- Caisse d'Epargne : 600 000€ sur 20 ans au taux de 5.40% à compter du 25 septembre 2012
- Crédit Agricole Sud Rhône Alpes : 1 000 000€ sur 20 ans au taux de 5.45% à compter du 25 mai 2012

Deux emprunts sur le budget de la Base :

- Caisse d'Epargne : 300 000€ sur 20 ans au taux de 3.27% à compter du 25 juin 2011
- Caisse d'Epargne : 863 558€ sur 20 ans au taux de 4.34% à compter du 25 juillet 2007 : reprise de l'emprunt du Syndicat Rhone Giers lors du transfert des biens

Depuis la création du Syndicat, l'effectif du personnel est resté stable, à savoir :

- 1 Adjoint technique principal 2eme classe (sur le budget du port)
- 1 Adjoint technique 1ere classe (sur le budget du port)
- 1 Adjoint technique 2eme classe (sur le budget du port)
- 1 chargée de mission à temps incomplet pour l'administratif (sur le budget principal)
- Aucun personnel du SYRIPEL n'est rattaché au budget de la base.

2. Rapport d'activités Base de loisirs

En application de l'article 1411-3 du CGCT, le délégataire a remis le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Son examen est mis à l'ordre du jour du Comité syndical du 9 juin 2016. Ne sont repris ici que les points clés.

La délégation de service public relative à la base de loisirs de Condrieu-Les roches de Condrieu, confiée à « Nautic Concept » arrivait à terme en novembre 2015.

La procédure pour la passation d'un nouveau contrat a donc été engagée en 2015.

Les élus ont décidé de relancer une délégation de service public, après avis favorable le 4 février 2015 de la Commission Consultative des services publics locaux sur le principe de la délégation de service public pour la gestion et de l'exploitation de la base de loisirs.

Le cahier des charges de la nouvelle DSP a été publié le 18 août 2015 sur marches-securises.com.

Aucune réponse n'a été reçue le 25 septembre 2015, date de clôture des offres, les élus ont constaté que la démarche était infructueuse. Aussi un avenant de prolongation d'un an de la DSP a été discuté avec le délégataire François NEMOZ.

Le délégataire avait déjà anticipé la cessation d'activité, ce qui a conduit à une rupture de l'activité d'octobre 2015 à janvier 2016. Le délégataire considère que « c'est une situation très difficile à vivre en interne mais également l'impossibilité de répondre à une clientèle enlève toute crédibilité au concept ».

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

Les dettes sont établies à 77 232€ contre 106 954€ fin 2014. Les créances s'établissent à 60 624€ contre 70 202€ fin 2014. Le déséquilibre du contrat est avéré et permanent. Mais la trésorerie s'améliore. Aucune compensation financière par le SYRIPEL n'a été apportée en 2015.

Les charges des missions de service public cumulées à la redevance annuelle ont représenté 95 000 € en 2015. Ces charges devraient augmenter de 20 000 € en raison de la nouvelle réglementation (notamment sur la baignade).

Aucune commission de suivi DSP n'a eu lieu en 2015.

Rappel activité par activité :

Concernant le téléski nautique, l'année 2015 a été la meilleure depuis 3 ans malgré la fin de saison en demi-teinte.

3 activités accessoires ont été proposées par le délégataire en 2015 : l'activité gyropode qui a progressé, la location VAE n'a pas trouvé son rythme de croisière (2 200 € de charges), le ludo-challenge a progressé.

La baignade surveillée a été ouverte dès le 13 juin en week end et jours fériés puis tous les jours de juillet aout. Le délégataire a apprécié la mise en place d'un agent de sécurité la nuit par le SYRIPEL, ce qui a « limité les dégradations ».

Le restaurant a été ouvert dès la sortie de l'hiver, avec un pic d'activité en juillet. Le délégataire a estimé que l'offre était en adéquation avec les obligations de la DSP, avec un panier moyen du repas inférieur à 30 €.

Le snack a été ouvert du 4 avril au 18 octobre, avec une progression du CA et du résultat d'exploitation très forte en pourcentage. Une avarie majeure sur la conduite principale d'eau liée aux travaux d'assainissement conduits par ViennAgglo sur la commune de Chonas l'Amballan et l'intégration des coûts d'énergie liés au fonctionnement de la station de relevage nord de la base (conduite d'eau usées d'un quartier mitoyen du site géré par ViennAgglo) ont été prises en charge jusqu'au terme de la DSP par le SYRIPEL.

Les PRL ont été fermés au 31 octobre entraînant une chute du chiffre d'affaires, en l'absence de remplissage par des besoins professionnels.

Le parking était payant du 1^{er} mai au 15 septembre les week ends et jours fériés uniquement, soit 47 journées payées. La fréquentation a atteint un pic de 800 véhicules sur une petite dizaine de journées.

Les bacs de tri sélectifs positionnés à l'entrée ont provoqué des entassements de déchets très désagréables pour le délégataire, le problème n'a pas été résolu sur 2015.

3. Rapport d'activités Port

Ce rapport est présenté sous forme de diaporama par Zakari IFOUZAR.

A côté de l'activité habituelle d'accueil des plaisanciers, l'équipe du port s'est mobilisée autour de 3 chantiers en 2015 :

- le déplacement et l'agrandissement d'un local à poubelles couvert et à proximité immédiate de la capitainerie, améliorant ainsi le confort des usagers du port
- l'élagage des arbres en bordure du port. Réalisé en interne, cet élagage a été apprécié des plaisanciers qui se plaignaient auparavant de feuilles sur les quais et bateaux

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

- l'installation d'un point de Transport à la Demande dans le cadre du réseau de transport public du Pays Roussillonnais. Isabelle DUGUA regrette que ce service soit peu utilisé : un effort de communication doit sans doute être entrepris auprès des plaisanciers. Néanmoins Thérèse COROMPT estime que ce service est bien adapté pour des personnes âgées résidentes ; mais les plaisanciers présents une ou deux nuits ne peuvent pas utiliser ce service qui nécessite d'appeler la veille. Concernant les personnes âgées, Isabelle DUGUA signale avoir sollicité le Pays Roussillonnais pour l'arrêt à la gare. En effet, plusieurs habitants ont de fortes difficultés pour accéder au TAD du fait d'une déclivité importante. Francis CHARVET indique avoir transmis la demande aux services pour traitement.

L'été 2015 a été marqué par la manifestation Cinefil qui a réuni plus de 300 personnes deux soirs d'été pour une programmation en deux temps : musique puis projection de courts métrages. Didier GERIN confirme l'intérêt de Cinéfil alliant contenu et cadre magnifique : les quais du Rhône. Thérèse COROMPT apprécie cet événement à un moment de l'été peu fourni en manifestations. Isabelle DUGUA souligne que cette action a été reconduite en 2016 mais il faudrait peut-être réfléchir en 2017 à poursuivre ce partenariat sur un seul soir pour rendre encore plus visible l'événement. Elle précise avoir exigé de la part de l'organisateur la mise en place d'un filtrage de sécurité à l'entrée de la manifestation.

Enfin, le 5 septembre 2015, le bateau Livia de la CNR a participé à un exercice réaliste de sécurité en pseudo-percutant la pile du pont de Condrieu. 200 pompiers ont été mobilisés pour cet exercice grandeur nature de sauvetage, en présence de Madame le Sous-Préfet.

Accueil des plaisanciers :

Zakari IFOUZAR présente les statistiques clés de l'activité du port pour 2015.

528 bateaux de plaisanciers ont été accueillis pour une période de 1 jour à 1 mois, soit 6,4% de plus qu'en 2014. Le nombre de nuitées a également augmenté de 11% pour s'établir à 1 224 nuitées, principalement sur les mois de juin à août. La situation géographique du port en Rhône-Alpes et la proximité de la gare sont des atouts importants : les plaisanciers étrangers peuvent ainsi venir en train depuis l'aéroport Saint Exupéry. L'augmentation de la fréquentation est aussi due au prix attractif du pétrole en 2015 par rapport à 2014, année durant laquelle à budget constant certains plaisanciers se limitaient à des arrêts sur des haltes sans service et sans coût (Vienne notamment).

Sur les 729 bateaux reçus, 191 séjournent à l'année, 10 ont un abonnement semestriel, 492 sont là moins d'une semaine.

Le port accueille principalement (124 bateaux) de 9 à 11m, mais 10 mesurent plus de 17m.

Plus de 20 nationalités participent à la vie du port. Vincent PONCIN demande si les étrangers sont plutôt propriétaires ou locataires. Zakari IFOUZAR indique que les étrangers achètent fréquemment un bateau à leur arrivée en France, naviguent un ou deux ans puis revendent leur bateau en quittant le pays.

L'activité du port est aussi riche des services proposés aux plaisanciers : carburants, grutages, mise à l'eau par rampe. Les plaisanciers sont globalement très satisfaits des services proposés, de l'accueil et de l'ambiance. Ils souhaiteraient pour les années à venir un service

S Y R I P E L

Quai de la Paillasse, Capitainerie du Port de Plaisance - 38370 Les Roches de Condrieu

SIRET : 200 009 694 00015

Tel : 04 74 87 63 48 – Télécopie : 04 74 87 62 93 Email : syripel@orange.fr

supplémentaire : la proximité d'une supérette. Vincent PONCIN signale que sur le plateau de Glay se pose le même problème d'absence de magasin de proximité. Il y a eu rapprochement avec le Leclerc qui ne souhaite pas créer d'annexe mais serait d'accord pour livrer gratuitement le site, après achat via internet. Une telle solution est peut-être envisageable pour le port ? Isabelle DUGUA rappelle la fermeture expéditive du Leader Price auparavant au cœur du village. Elle est en discussion actuellement pour l'ouverture dans les mêmes locaux d'une enseigne appartenant au groupe Casino, l'intérêt économique de ce commerce ayant été reconnu par le groupe. Thérèse COROMPT note que de plus en plus de plaisanciers du port viennent sur Condrieu.

Suite à cette présentation, Isabelle DUGUA met au vote le rapport d'activités 2015 du SYRIPEL. Le rapport d'activités 2015 est voté à l'unanimité.

IV. Demandes de subvention pour la rénovation du port

Didier GERIN quitte la séance.

Suite à la constitution du dossier d'exécution au titre de l'article L121-1 du code de l'énergie pour l'opération de curage, les maîtres d'œuvre affinent le chiffrage estimatif des différents chantiers. IDRA estime ainsi le dragage à 432 000 € HT hors immobilisation, 3D Ingénierie réactualise aussi son estimation, précédemment faite à 637 000 € HT. Enfin divers devis ont été faits par le SYRIPEL pour l'amélioration de l'accueil des plaisanciers (enseignes et bancs). Le coût global des travaux est de l'ordre de 1 097 490 € HT :

Postes de dépenses	Montants prévisionnels HT des dépenses
Travaux préparatoires et fin chantier	51 500
Suivi de chantier (dont levés bathymétriques)	7 500
Dragage mécanique des sédiments sains	264 300
Dragage sédiments non restituables au Rhône	27 200
Valorisation à terre des matériaux dragués	47 600 *
Reprise et transport macro-déchets en ISD	7 500
Suivi qualité de l'eau	4 400
Mesures de protection environnementales	6 000
Préparation journalière zone de dragage	11 000
Réemploi cailloutis et terre stockés sur l'aire de carénage pour la réalisation du merlon paysager de sédiments	5 000*
Drague	10 000
Engins de transport	2 500
Dragage globalement hors immobilisations, dont merlon paysager entre zone technique et base de loisirs	432 000 €
Doublément de la capacité de l'aire technique	637 000 €* 15 990* (2 090 € +13 900 €)
TOTAL	1 097 490 €

Des soutiens financiers sont à demander auprès de la CNR, de la Région, du Conseil Départemental de l'Isère... L'aide maximale du Conseil Régional est encore en définition du fait de la mise en place de la nouvelle politique territoriale.

Les élus considèrent que le projet du SYRIPEL intitulé « rénovation du port de plaisance » est en phase avec les missions d'intérêt général de la CNR, modèle basé sur le principe de partage avec les territoires d'une partie de la richesse générée par le fleuve et sur une vision de l'aménagement à long terme de la Vallée du Rhône.

Isabelle DUGUA, Présidente, propose de faire une demande de soutien financier auprès de la CNR. Le montant subventionnable par la CNR est indiqué à l'oral et repris à l'écrit par une *, l'aide de la CNR oscillerait entre 15% d'un montant de 639 090 € HT à 20% d'un montant de 705 590 € HT.

A l'unanimité les élus notent qu'il convient d'affiner le plan de financement en précisant les interventions des autres partenaires, demandent un soutien financier maximal auprès de la CNR soit un taux de 20% sur un montant de travaux subventionnable de 705 590 € HT, correspondant à une aide de 141 118 €, et autorisent la Présidente à signer tout document et engager toute démarche nécessaire à l'obtention de ce soutien financier.

V. Désignation des représentants à la Commission de sécurité de la navigation

Lors de la précédente séance, ce point était inscrit simplement en questions diverses afin d'échanger sur l'opportunité ou non pour le SYRIPEL de s'engager dans cette démarche, alors que les projets de rénovation du port et la DSP occupent déjà fortement les élus. Finalement, au regard des enjeux de cette commission, ce point est inscrit pour délibération afin de désigner des représentants du SYRIPEL.

En cette séance, Thérèse COROMPT et Régis VIALATTE sont élus à l'unanimité représentants du SYRIPEL à la commission de sécurité de la navigation de VNF.

VI. Questions diverses

- Demande de riverains de Chonas l'Amballan

Isabelle DUGUA, Présidente, fait état d'échanges nourris début août avec des riverains de la base de loisirs. Ces riverains avaient dans un premier temps demandé à Madame le Maire de Chonas l'Amballan de « remédier de façon pérenne aux nuisances maintes fois répétées ». Puis, suite à la réponse de l'adjoint de Chonas renvoyant les riverains vers le SYRIPEL, Isabelle DUGUA a indiqué aux riverains que madame le Maire était aussi Vice-Présidente du SYRIPEL donc tout à fait à même de faire inscrire cette difficulté à l'ordre du jour du comité syndical du SYRIPEL.

Isabelle DUGUA a, à sa demande, reçu M. REMILLEUX. Un souhait de rencontre des autorités compétentes et des riverains a été formulé auprès de Mme le Sous-Préfet de Vienne. Le Maire, le Conseiller Départemental, le Député ont été informés de cette démarche.

- Calendrier

Ce point a été abordé en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Isabelle DUGUA, Présidente lève la séance à 17h00.